



**FEDERATION FRANCAISE DE JUDO
JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES**



COMITE DES YVELINES

Assemblée Générale Extraordinaire du 27 mars 2024

Consultation numérique

Instructions pour l'approbation des Statuts et du Règlement Intérieur

Un formulaire de consultation numérique est mis en place pour que les Clubs puissent se prononcer sur les Statuts et le Règlement Intérieur du Comité qui ont été modifiés et mis en conformité suite à l'Assemblée Générale de la Fédération qui s'est tenue le 13 janvier 2024.

Ce formulaire s'adresse au Président ainsi qu'à l'enseignant principal tels que déclarés dans le Contrat Club et ceux-ci disposent pour chacun d'eux de la moitié des voix dont le total est déterminé par la fédération en fonction du nombre de licenciés du Club au 31 août 2023.

Si l'enseignant principal n'est pas licencié dans le Club, il peut être représenté par un autre enseignant du Club licencié dans le Club si celui-ci a été désigné par le Président et si son identité, son adresse mail et son n° de licence ont été communiqués au Comité par voie postale ou par mail. À défaut, le Président sera seul porteur des voix du Club.

Pour que le Club puisse disposer de l'ensemble de ses voix, il est donc nécessaire que le Président et l'enseignant principal du Club ou son représentant procèdent à la consultation en renseignant le formulaire

Chacun d'eux renseigne dans les champs prévus à cet effet :

- Le numéro d'affiliation du Club
- Le nom du Club
- Sa qualité : Président/enseignant principal/représentant
- Son nom
- Son prénom
- Son adresse mail telle que figurant dans le Contrat Club (pour le Président) ou sa licence (pour l'enseignant ou son représentant)
- Son n° licence

Pour les différentes résolutions, chacun d'eux choisit une réponse :

- POUR
- CONTRE
- ABSTENTION

Différents contrôles sont effectués pour assurer la régularité de la consultation et si les informations renseignées dans le formulaire sont incorrectes (non correspondance avec les informations du Contrat Club ou de la licence, enseignant non licencié dans le Club...), le vote sera considéré comme nul de même si plusieurs votes sont effectués (un seul vote par Club pour le Président et un seul vote pour ce Club pour l'enseignant principal ou son représentant licencié dans le Club...)

Les textes qui sont à approuver sont accessible depuis la page d'accueil du site Web du Comité judo78.fr depuis le menu: [ASSEMBLEE GENERALE TEXTES 2024](#)

Le début de la consultation est fixé au **mercredi 13 mars 2024** et sa clôture est fixée au **27 mars 2024**

Le formulaire de consultation est accessible via ce [lien](#)